

## LE COURONNEMENT DE GEORGES V



N cette soirée du 22 juin, le couronnement de Georges V est un fait accompli. Dans tout l'empire, les catholiques se sont associés à leurs concitoyens des autres confessions religieuses dans les cérémonies de réjouissances et d'allégresses publiques. C'est à juste titre. Georges V est le premier souverain d'Angleterre qui ait prononcé, expurgée de ses éléments blessants pour les catholiques, la fameuse déclaration royale, instituée par le Parlement anglais lors de l'avènement de la dynastie d'Orange. " Beaucoup sans doute — écrivait récemment M. Billecocq dans une revue française — ne verront dans ce changement qu'un simple effet du jeu du parlementarisme, sans aucun mérite personnel du côté du souverain. A la différence d'Edouard VII, qui dut prononcer l'antique et blessante formule, parce qu'entre la mort de sa mère et son propre couronnement, le Parlement n'avait pas pu ou n'avait pas voulu voter la modification, Georges V, diront-ils, se trouve être couronné après le vote libéral de l'été dernier, voilà tout. Quand même il en serait ainsi, les catholiques seraient en droit de se réjouir, car l'adoption d'un semblable bill révèle dans l'opinion publique anglaise, à l'égard de notre sainte religion, un revirement de bon augure. Mais nous croyons savoir que cette modification **constitutionnelle est en tous points conforme aux sentiments personnels de Georges V, et que ses désirs à cet égard, connus du vivant de son père, n'ont pas été sans influence sur le vote hâtif de la loi. Les catholiques peuvent donc envisager avec confiance le règne qui commence et attendre de Sa Majesté Georges V la bienveillance à laquelle Edouard VII les avait habitués. "**